

Contrat annuel tarifaire

Abonnements Aire de jeux 2026/2027

Grille tarifaire

ABONNEMENTS

Veuillez entourer la formule choisie

		FORMULE MENSUELLE à partir de septembre, prélèvement sur 10 mois à partir d'octobre, prélèvement sur 9 mois etc. à partir de février, prélèvement sur 5 mois				
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	
F O R M U L E S	1 jour fixe par semaine [2h] 1 adulte + nb d'enfants	22€	38,50€	49,50€	55€	Entourer le jour mardi, jeudi ou vendredi
	1 jour fixe par semaine [1h] en combinaison avec atelier 1 adulte + nb enfants	16,50€	33€			Entourer le jour mardi, jeudi ou vendredi
	2 jours fixes par semaine [2h] 1 adulte + nb enfants	33€	57,80€	74,30€	82,50€	Entourer les jours mardi, jeudi ou vendredi
	Illimité semaine [2h] 1 adulte + nb enfants	44€	77€	99€	110€	Valable mardi, jeudi ou vendredi

Prénom et Nom enfant 1 _____

Prénom et Nom enfant 2 _____

Prénom et Nom enfant 3 _____

Prénom et Nom enfant 4 _____

Frais adhésion 15€ par prélèvement réglables via le lien suivant :

<https://les-polinsons.qweekle.com/shop/les-polinsons/ateliers-encadres-a-la-garenne-colombes/adhesion-abonnements-aire-de-jeux?lang=fr>

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la souscription d'un abonnement annuel à l'aire de jeux des Polinsons, située au 92 avenue du Général de Gaulle à La Garenne-Colombes, jusqu'à fin juin de l'année scolaire en cours.

L'engagement est annuel, la mensualité est lissée sur 10 mois (ou au prorata des mois restants jusqu'à juin, avec un démarrage au plus tard en février)

Aucune résiliation ou désengagement n'est possible avant la fin de la période d'engagement.

MODALITES DE PAIEMENT

Les prélèvements auront lieu chaque mois à partir du mois de souscription en milieu de mois.

L'Abonné(e) s'engage à fournir ses coordonnées bancaires valides pour permettre la mise en place des prélèvements automatiques.

ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION ET RESILITATION

Conformément aux termes du présent contrat, l'Abonné(e) reconnaît qu'il n'existe aucun droit de rétractation ni possibilité de désengagement durant la période d'abonnement d'un an.

CONDITIONS D'UTILISATION DE L'AIRE DE JEUX

L'abonnement (selon la formule) permet un accès illimité à l'aire de jeux pendant les heures d'ouverture en semaine scolaire uniquement jusqu'à fin juin : hors vacances scolaires, jours fériés et WE de l'Ascension. Les règles de sécurité et de conduite affichées sur place doivent être respectées. En cas de manquement grave, le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accès à l'Abonné(e) sans compensation ni remboursement.

Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels dans l'enceinte de l'aire de jeux.

Les enfants doivent être surveillés par un adulte responsable à tout moment.

Date :

Signature :

